LETTRE D'ENGAGEMENT

Demande d'accès aux parkings du CHU de Rouen

(TOUS SITES)

Pour vous permettre d'accéder à un espace de stationnement du CHU, ce formulaire doit être TOTALEMENT complété.

			1	
Demande d'autorisation d'accès initiale	Renouvellement d'autorisation d'accè	Changement de pare-brise	Changement de voiture	
a assas milato			ao roitaio	
Civilité : Mme M.				
Nom :		Prénom :		
Grade :	Statul	:		
Site d'affectation :				
Service :		UF:		
Date d'entrée au CHU de Rouen :				
% de temps de travail :				
		_		
ADRESSE PERSONNELLE:				
N°:	Voie, rue :			
Code postal :	Ville :			
Numéros d'appel : Portable :		Service :		
Adresse mail (si pas d'adresse CH	U):			
VOS VÉHICULES :				
	Copies obligatoi	res des cartes grises		
Véhicule 1				
		arque :		
Véhicule 2 Immatriculation :		larque :		
Si deux immatriculations figuren	t sur un seul carton, celui-ci d	oit être utilisé dans l'un OU l'autre	e des véhicules.	
Tout changement de véhicule en cours d'année doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.				

Madame, Monsieur,

Je sollicite l'attribution d'une autorisation d'entrer à l'intérieur des sites du CHU de Rouen. J'ai bien noté que l'autorisation d'accès me permet uniquement d'accéder au parking les jours où je travaille au CHU.

L'AUTORISATION NE DOIT ÊTRE NI CÉDÉE, NI PRÊTÉE, NI PHOTOCOPIÉE.

Lors du stationnement au CHU, elle doit être visible sur le tableau de bord du véhicule. Elle sera contrôlable à tout moment par les agents de la Médiation-Sécurité et de la Mobilité.

Par cette demande, je m'engage :

- à RESPECTER LES AGENTS DE LA MÉDIATION SÉCURITÉ ET DE LA MOBILITÉ ainsi que LE CODE DE LA ROUTE,
- à ne pas stationner sur une voie devant être laissée libre par « nécessité absolue de dégagement de voies de secours ».
- à ne pas compromettre la sécurité des personnes et des biens en entravant l'accès aux bâtiments par les services d'Incendie et de secours.
- à déclarer tout changement de véhicule en cours d'année en remplissant une nouvelle demande d'autorisation. Le nouveau carton me sera remis en échange du précédent.

J'ai pris connaissance que les voies de circulation du CHU de Rouen sont classées «Zones de rencontre». Ainsi, la vitesse maximum est de 20 km/h et les piétons sont prioritaires.

En cas de non respect de ces engagements, le CHU se réserve le droit de retirer mon autorisation d'accès et de solliciter les autorités de police afin qu'elles fassent procéder, à mes frais, à l'enlèvement de mon véhicule.

Fait à	le
Signature	